

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Protection des données personnelles : l'Association des établissements de microfinance du Gabon s'outille

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

ÊTRE au fait des grandes lignes de la loi n° 001/2011 relative à la protection des données à caractère personnel, a justifié la présence, jeudi dernier, de l'Association constitutionnelle des établissements de microfinance du Gabon chez Joël Dominique Ledaga, président de la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP). La délégation était conduite par le secrétaire général de cette association, Jean-Robert Obiang-Obiang, par ailleurs A-DG de l'Épargne et développement du Gabon (EDG). À la tête d'entreprises de microfinance, ces spécialistes ont longuement échangé avec le responsable de cette autorité administrative indépendante

chargée de veiller à ce que les traitements des données à caractère personnel soient mis en œuvre. Conformément aux dispositions de ladite loi. Présentant ses missions à ses hôtes, Joël Dominique Ledaga a insisté sur les aléas de la révolution du numérique. Lesquels ont un grand impact sur la protection des données personnelles, notamment dans un espace aussi complexe et virtuel que l'internet. La responsabilité des établissements de microfinance, régulièrement au contact des données de leurs clients, est de facto engagée, a-t-il souligné. " Nous avons échangé avec le président parce que nous entendons veiller à la protection des données de nos clients. Il était question de voir les modalités pratiques pour que l'ensemble des établissements de microfinance se confor-

ment à la loi sur la protection des données au profit de nos clients", a indiqué Jean-Robert Obiang-Obiang, à l'issue des travaux. Et de poursuivre : "Certains opérateurs ont reçu des mises en demeure. Nous ne souhaitons pas que cela se répète. Nous ferons ce qu'il faut pour que nos établissements soient en phase avec cette loi. Après cette réunion, nous allons rencontrer tous les directeurs des établissements de microfinance pour les sensibiliser".



L'Association des responsables d'entreprises de microfinance échangeant avec le président de la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel.

Photo : CM

Le clin d'œil de *Lybek*



FAMILLE FEU ESSONO OBIANG

La famille de feu Jean Paul ESSONO OBIANG informe tout éventuel acquéreur que le domaine jonchant la Nationale 1, sis à Ntoum, plus précisément partant de quelques mètres avant Santa Barbara (point A) à quelques mètres avant la halte gendarmerie (point B) est sien. Ce domaine inscrit sous un titre foncier au CADASTRE depuis 1982 a fait l'objet d'une réactualisation récente, compte tenu de diverses cessions effectuées.

Vu l'insurrection d'un groupe d'individus malveillants ayant pour objectif de s'acquérir illégalement et sous trafic d'influence, un tiers de ses terres, la famille de feu Jean Paul ESSONO OBIANG à toute fin utile, informe tout éventuel acquéreur de ces terres qu'une opposition a été initiée auprès de l'ANUTTC à titre de dénonciation.

La famille de feu Jean Paul ESSONO OBIANG par ce communiqué, dénonce le plan de bornage du TF dossier N° RF-16ES-3857, Section : S3 Parcelle : 1, Lieu-dit Alarmitang, Surface 179 956m², Echelle 1/2500 datant du 11.10.2016 brandi par ce groupe d'individus pour faire valoir acquisition et droit de vente.

La famille de feu Jean Paul ESSONO OBIANG, au regard de ce qui précède non seulement, décline sa responsabilité à l'égard de tous les éventuels acquéreurs, mais les informe d'être susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires.

NB : -antériorité
-Titre Foncier